**AIDE AU DIAGNOSTIC DE MISE EN SURETE DE L’ECOLE OU DE L’ETABLISSEMENT SCOLAIRE**

La mise en sûreté de l’école ou de l’établissement scolaire se fait en partenariat :

* avec le maire et les services municipaux qui procèdent aux aménagements de la voie publique nécessaires à la protection de l’établissement scolaire et qui complètent l’action de la police ou de la gendarmerie ;
* avec la collectivité territoriale propriétaire de l’établissement qui est responsable des aménagements nécessaires à l’amélioration de la sécurité des bâtiments ;
* avec le concours des référents ou correspondants « sûreté » de la police et de la gendarmerie et/ou des équipes mobiles de sécurité en relation avec les référents « sûreté » de l’éducation nationale.

1. **L’environnement de l’école ou de l’établissement scolaire**

|  |
| --- |
| **L’environnement (au sens large) de l’école ou de l’établissement scolaire est-il une source potentielle de vulnérabilité ?** |

|  |  |
| --- | --- |
| **Par quels moyens de transport accède-t-on à l’établissement ?**  - Transports en commun  - Ramassage scolaire  - Axes routiers  - Accès piétons | Constat / Commentaire |
| **Quel est le type d’habitat dans l’environnement de l’établissement ?**  - Zone pavillonnaire  - Habitat collectif (locatif, copropriété…)  - Autres (zone d’intervention de la politique de la ville…) |  |
| **Quelles sont les infrastructures proches ?**  - Commerces  - Bâtiments industriels  - Parkings  - Installations sportives ou culturelles  - Espaces verts  - Monuments  - Autres |  |
| **Quelles sont les cibles potentielles en proximité ?**  - Lieux de rassemblement  - Sites représentant les institutions  - Sites symboliques  - Lieux de cultes  - Autres |  |
| **Où se situent les services de secours et de sécurité les plus proches ?**  - Police ou gendarmerie  - Caserne des pompiers  - Hôpital, clinique  - Cabinet médical |  |

1. **Les abords extérieurs de l’école ou de l’établissement scolaire**

**La configuration des abords extérieurs immédiats de l’école ou de l’établissement scolaire peut-elle faciliter un attentat-intrusion ?**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Constat / Commentaire | Action à envisager |
| **Les vues aux abords sont-elles dégagées et permettent-elles de repérer les situations anormales ?**  - Présence de végétation  - Véhicules en stationnement  - Panneaux publicitaires  - Travaux  - Autres |  |  |
| **L’établissement bénéficie-t-il d’un éclairage public suffisant ?**  - Zones pas ou peu éclairées |  |  |
| |  |  |  |  | | --- | --- | --- | --- | | **Quels sont les éléments extérieurs qui peuvent faciliter une intrusion malveillante cacher des objets, lancer des objets dans l’enceinte de l’établissement, escalader la clôture…) ?**    - Mobilier urbain  - Armoires techniques  - Bacs à fleurs  - Haies (végétation dense)  - Poubelles | |  |  | |  | | | | |  |  |
| **Quels sont les éléments qui peuvent exister aux abords immédiats ?**  - Plots  - Blocs de béton  - Chicanes  - Trottoirs surélevés  - Ralentisseurs |  |  |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Quelles sont les conditions qui organisent le stationnement des véhicules devant l’école ou l’établissement scolaire ?**  - Y a-t-il un arrêté limitant ou interdisant le stationnement ou l’arrêt devant l’établissement ?  - Y a-t-il un lieu de « dépose – minute » aménagé en amont de l’établissement ?  - Cette limitation ou interdiction de stationnement porte-t-elle aussi sur les deux roues ?  - Y a-t-il des plots ou des barrières anti-stationnement sur les trottoirs ?  - Comment est assuré le respect de la réglementation (agent de la police municipale, verbalisation) ?  - Existe-t-il une procédure d’enlèvement des véhicules contrevenant à l’interdiction de stationnement ? Qui s’assure du respect de l’interdiction d’arrêt ou de stationnement ? |  |  | | |  |  |  | | --- | --- | --- | |  |  |  | | | | |  |  |
| **L’établissement bénéficie-t-il d’une vidéo-protection (urbaine ou propre à l’établissement) ?**  - Dans le cas d’une vidéo-protection urbaine, un protocole avec le centre de supervision urbaine a-t-il été établi ?  - Les entrées/sorties sont-elles visualisées ?  - Les caméras sont-elles adaptées à l’éclairage public ? |  |  |
| |  |  |  | | --- | --- | --- | | **Les abords extérieurs font-ils l’objet d’une attention particulière ?**  - La question a-t-elle été abordée lors du dernier contact avec le correspondant désigné de la police ou de la gendarmerie ?  - En cas de présence d’une police municipale, des contacts ont-ils été pris avec ce service ?  - Y a-t-il une périodicité des services de surveillance de la part de la police ou de la gendarmerie et de la police municipale ?  - Une procédure pour l’intervention des services de déminage a-t-elle été prévue ? |  |  | |  |  |

Les types d’action à envisager :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Les abords extérieurs de l’établissement scolaire** | **Maître d’oeuvre** | **Programmation** |
| Aménagement de la voie publique | Commune | Moyen terme |
| Limitation ou interdiction du stationnement | Commune | Court terme |
| Système de vidéo-protection | Commune ou collectivité propriétaire | Moyen terme |

1. **La clôture de l’école ou de l’établissement scolaire**

**La clôture est-elle suffisamment homogène et efficace pour dissuader, ou au minimum rendre difficile, son escalade ou la création d’une brèche avec des moyens courants (masse, pied de biche, pince coupante…) ?**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Constat / Commentaire | Action à envisager |
| **L’école ou l’établissement a-t-il une clôture ?**  - La clôture permet-elle de se protéger des vues extérieures ?  - La clôture est-elle homogène ? |  |  |
| **L’école ou l’établissement est-il mitoyen d’autres bâtiments ?**  - Cette mitoyenneté offre-t-elle une possibilité d’intrusion ou au contraire permettrait-elle d’évacuer les élèves et les personnels ?  - Des contacts ont-ils été pris avec les responsables des enceintes mitoyennes ? |  |  |
| P**eut-on facilement escalader ou passer à travers la clôture ?**  - A-t-elle une hauteur suffisante ?  - Est-elle surmontée d’une crête défensive ?  - Est-elle suffisamment solide ?  - Présente-t-elle des failles particulières ? |  |  |
| **Y a-t-il des fenêtres au rez-de-chaussée des bâtiments donnant directement sur la voie publique ?**  - Les vitrages ont-ils une qualité permettant de résister à l’effraction ?  - Le barreaudage est-il suffisamment robuste et serré ?  - Permettent-elles de ne pas être vu de l’extérieur de l’établissement ?  - Y a-t-il des volets ou des rideaux ? |  |  |
| **La clôture fait-elle l’objet d’une inspection régulière (ainsi que les portes ou les portails d’accès) ?**  - Qui fait l’inspection ?  - Quelle est la périodicité de l’inspection ? |  |  |
| **Y a-t-il un dispositif de vidéo-protection pour surveiller les zones vulnérables ?** |  |  |

Les types d’action à envisager :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **La clôture de l’établissement scolaire** | **Maître d’oeuvre** | **Programmation** |
| Failles dans la clôture | Collectivité propriétaire | Court et moyen terme |
| Renforcement, rehaussement ou autres travaux lourds (sur tout ou partie du périmètre) | Collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Protection contre les vues extérieures | Collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Sécurisation des fenêtres en rez-de-chaussée donnant sur la voie publique | Collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Dispositifs adaptés pour les issues de secours ouvrant sur la voie publique | Collectivité propriétaire | Court terme |
| Inspections régulières de la clôture et des accès | Chef établissement  (ou agent communal pour les écoles primaires) | Très court terme |

1. **Le contrôle des accès de l’école ou de l’établissement scolaire**

**Comment faire pour limiter le nombre des accès ? Quels dispositifs techniques et humains mettre en œuvre ?**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Constat / Commentaire | Action à envisager |
| **Y a-t-il des fragilités dans les accès de l’école ou de l’établissement scolaire ?**  - Quels sont les accès piétons ?  - Les élèves arrivent-ils en groupe (transports scolaires, sortie de métro, etc.) ?  - L’accueil se fait-il de façon fluide suffisamment en amont du début des cours ?  - Les flux piétons sont-ils différenciés (élèves, personnels, visiteurs) ?  - Quels sont les accès véhicules ?  - Les flux véhicules sont-ils différenciés (véhicules des personnels, véhicules de livraison) ?  - Y a-t-il des issues de secours ? |  |  |
| **Quelles sont les caractéristiques techniques des accès ?**  - Les portes ou grilles sont-elles suffisamment solides pour ne pas être ouvertes avec des moyens courants ?  - Les accès permettent-ils de se protéger des vues de l’extérieur ?  - Les dispositifs de verrouillage des accès sont-ils adaptés (système électromagnétique, gâche électrique, serrure classique, etc.) ?  Y a-t-il un dispositif de sas sur l’accès principal ?  Dans le cas d’un portail ou portillon automatisé, celui-ci permet-il d’éviter des passages intempestifs lorsque l’ouvrant se referme ? |  |  |
| **Quels sont les dispositifs de sécurité existants ? où sont-ils installés ?**  - Vidéo-protection  - Badges d’accès  - Interphone (avec ou sans caméra)  - Digicode  - Éclairage  - système de déclenchement de l’alarme attentat |  |  |
| **Quels sont les contrôles mis en place aux accès ?**  - Qui assure le contrôle des accès des élèves, des parents, des personnels et des personnes étrangères à l’établissement aux différents moments de la journée ?  - Les personnels d’accueil ont-ils été formés ?  - Les parents ou les personnes autorisées à venir chercher les élèves doivent-ils se faire reconnaître ?  - Les élèves doivent-ils produire un justificatif, de façon systématique ou aléatoire ?  - Les visiteurs doivent-ils justifier de leur identité ?  - Les identités des visiteurs sont-elles consignées sur un registre ?  - Des contrôles visuels de l’intérieur des sacs sont-ils mis en oeuvre ? Dans quelles circonstances ? Sont-ils aléatoires ou systématiques ?  - Existe-t-il une procédure particulière pour les livraisons et l’intervention d’ouvriers extérieurs, y compris appartenant à la collectivité gestionnaire ou mandatées par elle ? |  |  |
| **Y a-t-il des issues de secours qui ouvrent sur les abords de l’école ou de l’établissement scolaire ?**  - Sont-elles adaptées (résistance à l’effraction, ouverture de l’extérieur commandée par une clé, barre anti-panique à pression…) ?  - Existe-t-il un dispositif de détection d’intrusion ? Des rondes pour s’assurer de la fermeture sont-elles organisées ? |  |  |

Les types d’action à envisager :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Les contrôles des accès de l’établissement** | Maitre d’oeuvre | Délais de réalisation |
| Organisation de la gestion des « flux piétons » | Chef établissement | Très court terme |
| |  |  | | --- | --- | | Dispositifs techniques d’aide à la gestion des « flux piétons » |  | | collectivité propriétaire | Court terme |
| |  |  | | --- | --- | | Organisation de la gestion des « flux véhicules» des personnels et des fournisseurs |  | | Chef établissement | Très court terme |
| Dispositifs techniques d’aide à la gestion des « flux véhicules » | collectivité propriétaire | Court terme |
| Dispositif adapté sur les issues de secours ouvrant sur la voie publique | collectivité propriétaire | Court terme |

1. **La prise en compte des espaces périmétriques de l’école ou de l’établissement scolaire**

**Comment les espaces périmétriques (entre la clôture et les bâtiments) sont-ils pris en compte dans la vigilance exercée par les personnels de l’école ou de l’établissement scolaire ?**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  |  |
| **Existe-t-il un parking à l’intérieur de l’école ou de l’établissement scolaire ?**  - Existe-t-il un dispositif de contrôle des véhicules à l’entrée ?  -Où stationnent les véhicules de livraison ? |  |  |
| **Y a-t-il des espaces verts ?**  - Sont-ils entretenus ?  - Permettent-ils à une personne de se dissimuler ?  - Peuvent-ils servir à cacher un objet? |  |  |
| **Y a-t-il des bâtiments annexes ou des abris ?**  - Ces annexes permettent-elles à une personne de se cacher ? |  |  |
| **Y a-t-il un dispositif d’éclairage ?** |  |  |

Les types d’action à envisager :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **La prise en compte des espaces périmétriques** | Maître d’oeuvre | Programmation |
| Dispositif de contrôle des véhicules à l’entrée | Chef établissement | Très court terme |
| Dispositifs techniques de contrôle des véhicules | collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Mesures de vigilance sur les espaces périmétriques | Chef établissement | Très court terme |

1. **La sécurisation des bâtiments**

**Les bâtiments permettent-ils de faire face du mieux possible à un attentat-intrusion ?**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Constat / Commentaire | Action à envisager |
| **Quelles sont les vulnérabilités du bâtiment ?**  - Face à une attaque par arme à feu de la façade, les personnes au rez-de-chaussée sont-elles protégées ?  - L’entrée du bâtiment est-elle d’accès facile ?  -Les ouvertures en façade donnent-elles une vue sur l’intérieur ? |  |  |
| **Les toits sont-ils un facteur de risque pour la sécurité des bâtiments ?**  - Les toits sont-ils en terrasse ?  - Peut-on y accéder facilement depuis l’extérieur ? Depuis l’intérieur ?  - Peut-on pénétrer à l’intérieur du bâtiment par les toits ?  - Y a-t-il des équipements sensibles sur les toits ? |  |  |
| **Quels sont les équipements sensibles dans les bâtiments (serveurs informatiques, produits toxiques) ?**  - Ont-ils l’objet de mesures particulières ?  - Leur accessibilité est-elle réglementée ? |  |  |
| **Les bâtiments disposent-ils d’un dispositif d’alarme spécifique pour l’attentat-intrusion ?**  - Est-il différencié de l’alarme incendie?  - Le dispositif de déclenchement est-il unique ?  - L’alarme peut-elle être entendue en tout point du bâtiment ?  - Des consignes peuvent-elles être données qui soient audibles en tout point des bâtiments ? |  |  |
| **Des lieux de confinement ont-ils été définis ?**  - Les cloisons et les vitrages sont-ils suffisamment résistants ?  - Permettent-ils de ne pas être vu de l’extérieur de la pièce ?  - Ont-ils un dispositif de fermeture de l’intérieur efficace ou redondant facilement mis en oeuvre ? |  |  |
| **Y a-t-il des issues de secours ?**  - Sont-elles adaptées (résistance à l’effraction, ouverture de l’extérieur commandée par une clé, barre anti-panique…) ?  - Existe-t-il un dispositif de détection d’intrusion ? Des rondes sont-elles organisées ? |  |  |

Les types d’action à envisager :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **La sécurisation des bâtiments** | **Maître d’oeuvre** | **Programmation** |
| Sécurisation rez-de-chaussée | Collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Opacification des fenêtres | Collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Prise en compte des vulnérabilités liées aux toits | Collectivité propriétaire | Moyen terme |
| Dispositif d’alarme | Collectivité propriétaire | Très court terme |
| Sécurisation des lieux de confinement | Collectivité propriétaire | Court terme |